

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'Ouvrage - pouvoir adjudicateur

ASSOCIATION DE MAINTIEN ET DE SOINS A DOMICILE

Personne Responsable du Marché

Mme Odile DUHARD

Objet de la consultation

MARCHE DE TRAVAUX

**RÉHABILITATION D'UN LOCAL POUR L'ACTIVITÉ DES AIDANTS DE
L'AMSAD**

12 avenue Maurice LACOSTE - 33920 SAINT SAVIN

**Date et heure limites de remise des offres :
le 06 juillet 2026 à 12h00**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 – Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 – Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 – Variantes	5
3 - Les intervenants.....	5
4 – Conditions de participation.....	6
5 – Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6- Visites sur site	9
7- Questions des candidats/demandes de renseignements	10
8- Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
8.1 - Transmission électronique.....	10
8.2 – Copie de sauvegarde	11
8.3 – Signature des documents	11
9 - Examen des candidatures et des offres.....	11
10 – Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de réhabilitation d'un local commercial existant en espace de formation et bureaux, situé 12 avenue Maurice Lacoste – 33920 Saint-Savin.

L'opération concerne un bâtiment existant à usage tertiaire, susceptible de relever de la réglementation des établissements recevant du public (ERP), au sens du Code de la construction et de l'habitation.

Les travaux portent sur la transformation d'un commerce en espace de formation et bureaux, incluant l'adaptation des locaux aux exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires liées à cette nouvelle destination.

Le délai global prévisionnel pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de trois (3) mois.

La présentation du projet figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour chaque corps d'états.

Les dispositions administratives régissant les prestations de travaux sont fixées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) commun pour l'ensemble des lots.

Ce marché s'inscrit dans le cadre d'un cofinancement public, notamment au titre du programme européen LEADER.

À ce titre, le maître d'ouvrage est soumis aux obligations de justification et de traçabilité des dépenses auprès des organismes financeurs.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée ouverte, en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché se décompose en neuf (09) lots désignés ci-après. Chaque lot faisant l'objet d'un marché sera confié à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Lot(s)	Désignation
01	VRD
02	DEMOLITION/ GROS-ŒUVRE/ FAIENCES
03	MENUISERIES EXTERIEURES PVC et ALUMINIUM
04	ELECTRICITE – COURANTS FORTS- COURANTS FAIBLES
05	PLOMBERIES – CHAUFFAGE-SANITAIRES
06	PLATRERIE – FAUX PLAFONDS

07	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT
08	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
09	PEINTURES

1.4 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) est la suivante :

Code principal	Description
45262690-4	Remise en état de bâtiments dégradés

Codes CPV par lot :

Lot VRD

45233200-1 – Travaux de revêtement divers

Lot Démolition – Gros œuvre – Faïences :

45110000-1 – Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement

45223220-4 – Travaux de gros œuvre

45431000-7 – Carrelage

Lot Menuiseries extérieures PVC et aluminium :

45421000-4 – Travaux de menuiserie

Lot Électricité – courants forts et faibles :

45310000-3 – Travaux d'équipement électrique

Lot Plomberie – chauffage – sanitaires :

45330000-9 – Travaux de plomberie

Lot Plâtrerie – faux plafonds :

45410000-4 – Travaux de plâtrerie

Lot Menuiseries intérieures – agencement :

45421000-4 – Travaux de menuiserie

Lot Revêtements de sols souples :

45432130-4 – Revêtements de sols

Lot Peinture :

45442100-8 – Travaux de peinture

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres initiales.

En cas de négociation, ce délai court à compter de la date de réception de la dernière offre remise par le candidat dans le cadre de la négociation.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

Un mandataire est désigné dans l'acte d'engagement pour représenter l'ensemble des membres du groupement auprès du pouvoir adjudicateur.

Il est rappelé que :

En cas de **groupement conjoint**, chaque membre est engagé financièrement pour la seule part des prestations qu'il exécute ;

En cas de **groupement solidaire**, chaque membre est engagé pour la totalité du marché et répond solidairement des obligations contractuelles.

2.3 – Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). **Les variantes sont autorisées exclusivement si elles sont précisées dans le cadre des CCTP.**

2.4 – Développement durable

La présente consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental, précisées dans le CCAP et les CCTP des lots concernés.

Le respect de ces exigences constitue une condition d'exécution du marché.

Toute offre ne respectant pas ces dispositions pourra être déclarée irrégulière.

3 - Les intervenants

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL SAM TISSIER ARCHITECTE DPLG

300 rue de Coutit – 33620 CAVIGNAC

Courriel : sam.tissier@free.fr

Représentée par : Mme Samantha TISSIER

Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) : La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination est assurée par le maître d'œuvre.

Contrôle technique : Aucun contrôle technique n'est prévu pour l'opération.

Sécurité et protection de la santé (SPS) : La coordination sécurité et protection de la santé est assurée par un coordonnateur SPS en cours de désignation.

4 – Conditions de participation

4.1 – Entreprises de création récente

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, les entreprises de création récente peuvent justifier de leurs capacités économiques et financières par tout moyen approprié.

L'absence de références relatives à des marchés de même nature ne peut, à elle seule, justifier l'élimination d'un candidat.

Le pouvoir adjudicateur examine les capacités du candidat sur la base des éléments fournis.

Le candidat peut, pour justifier de ses capacités, s'appuyer sur celles d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants, sous réserve de justifier de leur engagement pour l'exécution du marché.

4.2 – Candidats étrangers

Les opérateurs économiques établis dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à un accord international applicable aux marchés publics sont admis à participer à la présente consultation dans les mêmes conditions que les opérateurs économiques français.

Les documents rédigés dans une langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Le pouvoir adjudicateur accepte les documents équivalents établis par les autorités compétentes de l'État d'origine du candidat, sous réserve qu'ils apportent un niveau de preuve équivalent.

5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement par chacun des lots ;
- La DPGF pour chacun des lots ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes par corps d'état ;
- Diagnostics techniques avant travaux ;
- Pièces graphiques réalisées par la maîtrise d'œuvre.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat.

Les documents de consultation sont disponibles sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.demat-ampa.fr> sous la référence : 2026_AMSADHG

Aucune transmission du DCE sur support papier ou autre support physique n'est effectuée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Ces modifications sont portées à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation. Les candidats doivent élaborer leur offre sur la base du dossier modifié.

En cas de report de la date limite de remise des offres, les dispositions relatives aux modifications du dossier de consultation s'appliquent en fonction de la nouvelle date limite fixée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats doivent être rédigées en langue française et exprimées en euros (€).

Les documents rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français portant sur l'ensemble des pièces remises dans l'offre.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et au principe « Dites-le nous une fois », les candidats peuvent utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les candidats peuvent également ne pas fournir certains documents et renseignements lorsque ceux-ci sont accessibles gratuitement par l'acheteur via une base de données ou un système électronique officiel, sous réserve de fournir les informations nécessaires à leur consultation.

▪ **Documents à produire**

En application des articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur candidature soit au moyen des formulaires DC1 (lettre de candidature)

et DC2 (déclaration du candidat), disponibles sur le site www.economie.gouv.fr, soit au moyen du Document Unique de Marché Européen (DUME électronique).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve que le candidat fournisse l'ensemble des informations nécessaires à l'accès à ce système et que celui-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de produire les documents déjà transmis lors d'une précédente consultation, sous réserve qu'ils demeurent valables.

Chaque candidat doit remettre un dossier complet comprenant les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

▪ **Sous-traitance ou cotraitance :**

En cas de sous-traitance ou de cotraitance, les candidats doivent produire les documents permettant d'identifier et de déclarer les opérateurs économiques concernés. Les mêmes exigences de justification des capacités s'appliquent à l'ensemble des opérateurs économiques auxquels le candidat entend recourir pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance : le formulaire DC4 ou tout document équivalent doit être complété pour chaque sous-traitant déclaré ;

En cas de cotraitance : la déclaration de groupement est effectuée dans le formulaire DC1 ou le DUME, précisant la nature du groupement et l'identité du mandataire.

▪ **Pièces de candidature :**

- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne relève d'aucun cas d'interdiction de soumissionner au sens des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;
- Déclaration relative au chiffre d'affaires global et au chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Indications relatives aux moyens humains, qualifications et compétences professionnelles mobilisées pour l'exécution du marché.

Les candidats peuvent produire tout document équivalent permettant de justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les opérateurs économiques peuvent, le cas échéant, s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs. Ils doivent alors produire les justificatifs relatifs à ces opérateurs et démontrer qu'ils disposeront effectivement de ces capacités pendant toute l'exécution du marché.

▪ **Pièces de l'offre :**

- Acte d'engagement dûment complété (non signé) ;
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF). **La DPGF devra être intégralement renseignée par les candidats pour toutes les rubriques et cellules destinées à être complétées dans le cadre de leur offre. Aucune ligne ou rubrique ne pourra être laissée sans chiffrage. Lorsqu'un poste est réputé compris dans un autre prix ou sans incidence financière particulière, le candidat devra impérativement indiquer un montant de 0,00 €.**

Aucune ligne, rubrique ou poste ne pourra être ajouté, supprimé ou modifié par le candidat. Les quantités éventuellement laissées à l'appréciation des candidats devront être renseignées sous leur entière responsabilité au regard des pièces du dossier de consultation et de leur propre analyse du projet. Aucun compte prorata ni frais communs de chantier ne doit être chiffré dans la présente DPGF, ces charges restant exclusivement à la charge de chaque entreprise pour ses propres prestations.

- Attestation de visite du site ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) pour chaque prestataire ;
- Les attestations d'assurances. **Par dérogation à l'article 8.1.3 du CCAG-travaux les candidats à l'appui de leur offre les attestations d'assurance en cours de validité couvrant a minima la responsabilité civile professionnelle et, le cas échéant, l'assurance de responsabilité décennale lorsque celle-ci est applicable aux ouvrages concernés. Le soumissionnaire remet au maître d'ouvrage une attestation d'assurance précisant l'étendue des garanties souscrites.**
- **Chaque candidat doit produire un mémoire technique** (y compris sous-traitant ou cotraitant) présentant les dispositions qu'il propose pour l'exécution du marché. Ce mémoire est limité à **deux (2) pages au format A4 maximum**, hors annexes éventuelles strictement techniques.

Il devra comporter à minima les éléments suivants :

1. Organisation générale et valeur technique

- ✓ Méthodologie générale d'exécution des prestations ;
- ✓ Description des solutions techniques envisagées ;
- ✓ Moyens de prévention et de protection des risques liés à l'exécution du chantier ;
- ✓ Dispositions prévues en matière de gestion et de traitement des déchets ;
- ✓ Mesures mises en œuvre pour limiter les nuisances (bruit, poussières, impact environnemental).

Usage de matériaux de type nouveau :

Lorsque les candidats proposent l'utilisation de matériaux ou procédés innovants, ceux-ci doivent être strictement conformes aux exigences fonctionnelles et techniques définies dans les pièces du marché.

Ces propositions ne constituent pas des variantes au sens du Code de la commande publique (Code de la commande publique) et doivent respecter les prescriptions du CCTP.

Elles doivent être clairement identifiées dans le mémoire technique et accompagnées de fiches techniques permettant d'en apprécier les caractéristiques, leur compatibilité avec le marché ainsi que leurs incidences éventuelles sur la durabilité, l'entretien et les délais d'exécution.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de les accepter ou de les refuser lors de l'analyse des offres.

Le cas échéant, ces éléments pourront être précisés ou intégrés aux pièces contractuelles lors de la mise au point du marché, sans modification de l'économie générale de l'offre.

2. Moyens humains et matériels

- ✓ Moyens matériels affectés spécifiquement à l'opération, notamment ceux permettant de réduire les nuisances ;
- ✓ Organisation de l'équipe dédiée au chantier ;
- ✓ Effectifs mobilisés pour l'opération en comparaison à l'effectif global de l'entreprise
- ✓ Organisation par phases si nécessaire ;
- ✓ Organigramme fonctionnel de l'équipe projet (études, exécution, encadrement) ;
- ✓ Nombre de personnes affecté à la réalisation des travaux

7 - Visites sur site

Une visite obligatoire du site est imposée pour tous les lots.

Les candidats doivent s'inscrire préalablement via le profil acheteur **DEMAT AMPA** afin de participer à l'une des visites organisées aux dates suivantes :

- **Le mardi 16 juin 2026 à partir 9h00 jusqu'à 11h00**
- **Le mercredi 17 juin à partir 14h00 jusqu'à 16h00**

À titre exceptionnel et sous réserve d'une demande motivée du candidat, une visite complémentaire pourra être autorisée par le maître d'ouvrage en cas d'impossibilité de

participer à l'une des visites programmées. Cette visite devra impérativement être réalisée au plus tard le mercredi 24 juin 2026.

L'absence de visite entraîne le rejet de l'offre comme irrégulière.

Aucune réclamation ne pourra être formulée ultérieurement au titre de la connaissance du site ou de ses contraintes d'exécution.

8 - Questions des candidats/demandes de renseignements

Les candidats peuvent poser des questions ou demander des renseignements complémentaires relatifs au dossier de consultation via le profil acheteur : <http://www.demat-ampa.fr>

Afin de garantir une réponse utile à l'ensemble des candidats, les demandes doivent être adressées au plus tard **8 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.**

Le pouvoir adjudicateur s'engage à répondre aux questions posées dans un délai raisonnable et au plus **tard 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres**, sous réserve que les demandes aient été formulées dans les délais impartis.

Les réponses apportées seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation via le profil acheteur.

9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis doivent être déposés avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent anticiper le temps nécessaire au dépôt électronique de leur offre, lequel peut varier selon la taille des fichiers et la qualité de la connexion internet.

Il leur appartient de s'assurer que la transmission soit effectivement **finalisée avant l'échéance fixée**, tout pli dont le téléchargement est achevé après l'heure limite étant automatiquement rejeté comme hors délai.

9.1 - Transmission électronique

La transmission des offres s'effectue obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.demat-ampa.fr>

Le mode de transmission est global et irréversible. L'ensemble des documents composant la candidature et l'offre doit être transmis selon le même mode.

Le pli doit contenir deux sous-dossiers distincts :

- Un dossier "candidature" ;
- Un dossier "offre".

Chaque dépôt électronique fait l'objet d'un accusé de réception horodaté. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris (GMT+01:00).

Seule la date et l'heure de fin de transmission complète du pli font foi. Toute transmission achevée après l'heure limite est déclarée hors délai et rejetée.

En cas de transmissions multiples, seul le dernier pli reçu dans le délai est pris en compte. Il doit être complet.

La transmission des offres par voie papier n'est pas autorisée.

9.2 – Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être transmise, à l'initiative du candidat, sur support physique électronique ou sur support papier.

Elle doit être identifiée comme "copie de sauvegarde" et comporter le nom du candidat ainsi que l'objet de la consultation.

Elle est ouverte uniquement dans les cas suivants :

- Détection d'un programme malveillant ;
- Pli électronique reçu hors délai ou incomplet ;
- Impossibilité d'ouverture du pli électronique, sous réserve que la transmission ait été engagée avant la date limite.

La copie de sauvegarde est adressée à l'adresse suivante : **AMSADHG - 10 Avenue Maurice Lacoste 33920 Saint-Savin.**

9.3 – Signature des documents

La signature électronique des candidatures et des offres n'est pas exigée au stade de la remise des plis.

L'Acte d'Engagement est remis non signé lors du dépôt des offres. Il sera complété et signé par l'attributaire à l'issue de la phase de négociation, le cas échéant, et en tout état de cause avant la notification du marché.

La signature du marché pourra être effectuée sous forme manuscrite ou électronique par l'attributaire, conformément aux dispositions du Code de la commande publique

10 - Examen des candidatures et des offres

10.1 - Sélection des candidatures

Avant l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur peut, conformément au Code de la commande publique, demander aux candidats de compléter ou régulariser les pièces manquantes ou incomplètes dans un délai fixé dans la demande.

Les candidatures conformes et recevables sont analysées au regard des capacités juridiques, techniques et financières exigées dans le cadre de la consultation.

10.2 - Analyse des offres

Le jugement des offres est effectué conformément aux articles L.2152-1 à L.2152-4 et R.2152-1 du Code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- **Le critère du prix des prestations est pondéré à 50 %.** La notation du critère prix est effectuée sur la base d'une comparaison des offres, en prenant pour référence l'offre la moins disante, hors offres anormalement basses. Une méthode proportionnelle pourra être utilisée.
- **Le critère de la valeur technique est pondéré à 50 %** et apprécié au regard du mémoire technique du candidat. Il se décompose comme suit :
 - Organisation et méthodologie d'exécution : 20 %
 - Moyens humains et matériels mobilisés : 20 %
 - Respect du planning prévisionnel : 10 %

La méthode de notation du prix est proportionnelle à l'offre la moins disante, après élimination des offres anormalement basses.

En cas d'erreurs matérielles (calcul, report ou addition), le candidat pourra être invité à confirmer son offre rectifiée. En cas de refus, l'offre pourra être rejetée.

Offres anormalement basses :

Toute offre suspectée d'être anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de justifications adressée au candidat concerné.

Le candidat devra fournir, dans le délai imparti, tous les éléments permettant de justifier le prix proposé.

À défaut de justifications suffisantes, le pouvoir adjudicateur pourra rejeter l'offre.

10.3 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les trois (3) candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres.

Toutefois, il pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence, notamment les conditions d'exécution, au regard des critères de jugement. Elle pourra prendre la forme d'entretiens ou d'échanges dématérialisés.

À l'issue de la négociation, les candidats seront invités à remettre une offre finale, qui sera seule prise en compte pour l'attribution du marché.

10.4 – Attribution des marchés

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue à titre provisoire.

Le candidat retenu devra produire, dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur (sans excéder 10 jours), les documents permettant de vérifier qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.

Le marché sera ensuite signé et notifié dans les conditions prévues au règlement de la consultation.

11 – Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs aux recours, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal judiciaire de Libourne

22 rue Thiers

CS 60202

33509 Libourne Cedex

Tél : 05 40 58 06 00

Courriel : accueil.tj-libourne@justice.fr

Médiation :

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, le recours à la médiation peut être exercé auprès de :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C

CCIRA de Bordeaux

Cité administrative

2, rue Jules Ferry

33090 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12 Mail : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr